



Commune d'Avry

Procès-verbal no 22 de l'assemblée de la commune d'Avry

du jeudi 22 mai 2014 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président M. Benoît Piller, Syndic

Scrutateurs : M. Xavier Pierlet
 M. Michel Müller
 Mme Jeannette Buchs

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer nombreux à cette assemblée en rappelant le vote du 3 mars 2013 sur une nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Cette loi, mise en application par la Confédération pour tous les cantons, a de grandes conséquences sur le développement de notre canton. Les communes ont maintenant leurs nouvelles mises en zone bloquées et il ne se passe pas un jour sans que le sujet soit abordé dans les médias. Le Conseil communal profitera de cette assemblée pour informer les citoyens présents sur les projets en cours dans notre commune. Cela étant dit, M. Piller salue tout particulièrement Mme Maillard, administratrice, qui assurera la prise du procès-verbal, ainsi que Cassandra Pulvirenti, apprentie de dernière année, qui vient parfaire sa formation en assistant à cet exercice de démocratie.

Cette assemblée a été convoquée :

- par un « tout-ménage »
- par un bulletin d'information communale (Avryzoom N° 52 de mars 2014)
- par une publication dans la feuille officielle N°18 du 2 mai 2014
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, M. Piller déclare cette assemblée ouverte et informe que, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

La commune d'Avry compte à ce jour 1336 citoyens électeurs inscrits au registre civique, soit 4 de plus qu'en mai dernier.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

M. Jacques Bourgeois, Conseiller national,
M. Benoît Macherel, Président de la commission financière,
M. François Bouverat,

Mme Françoise Chappatte,
Mme Marie-Hélène Mabellini,
Mme Geneviève Renevey.

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

M. Xavier Pierlet
M. Michel Müller
Mme Jeannette Buchs

M. Pillier rappelle le tractanda de l'assemblée :

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2013 :**
ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
- 2. Comptes 2013**
 - 2.1. Présentation générale des comptes communaux**
 - comptes de fonctionnement
 - comptes des investissements
 - 2.2. Rapport de la commission financière sur les comptes 2013**
 - 2.3. Approbation des comptes 2013, Vote**
- 3. Crédit d'investissement pour l'aménagement des zones 30 km/h**
Rapport de la commission financière,
Vote
- 4. Crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir à la route du Covy**
Rapport de la commission financière,
Vote
- 5. Crédit d'investissement pour l'assainissement des collecteurs secteur VALTRALOC « Garages »**
Rapport de la commission financière,
Vote
- 6. Informations du Conseil communal**
- 7. Divers**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2013

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans Avryzoom N° 51 du mois de mars 2014 et figure sur notre site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2013 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des 50 citoyens présents à ce moment de l'assemblée, avec les remerciements d'usage à Mme Maillard pour sa rédaction.

2. Comptes 2013

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- comptes de fonctionnement

M. Moret informe que les comptes de fonctionnement 2013 bouclent avec un bénéfice de CHF 560'601.37, sur la base d'un total de revenus de CHF 10'589'975.26 et de charges de CHF 10'029'373.89.

Les tableaux suivants sont commentés :



Amortissements obligatoires 2013

Comptes	Libellé	Montants
1400.04	Terrain CO provisoire	8'610.00
1410.00	Routes communales	18'774.00
1430.03	Bâtiment scolaire 3	10'000.00
1430.04	Maison communale	24'000.00
1430.16	Parking de Rosé (P&R)	31'000.00
Total	<i>débit cpte 940.330.0</i>	92'384.00

3



Amortissements supplémentaires 2013

Par utilisation du bénéfice de l'exercice 2013	Valeur au 31.12.2013 avant amort. suppl.	Amortissements supplémentaires	Valeur au 31.12.2013 après amort. suppl.
1'230.20 Terrain de réserve	60'470.00	-60'470.00	0.00
1'230.30 Parking auberge	640'000.00	-65'000.00	575'000.00
1'230.31 Parking auberge	80'000.00	-79'999.00	1.00
1'400.04 Terrain CO provisoire	235'780.00	-46'250.00	189'530.00
1'410.05 Aménagement du territoire	49'742.30	-49'741.30	1.00
1'410.07 Accès routier au CO	105'000.00	-104'999.00	1.00
1'430.05 Bibliothèque BRA - locaux	282'000.00	-281'999.00	1.00
1'430.17 Arrêts bus Avry-Bourg	300'000.00	-80'000.00	220'000.00
1'430.19 Aménagement abris de bus	8'198.55	-8'198.55	0.00
1'460.01 Ordinateur	25'475.00	-25'474.00	1.00
1'460.03 Véhicule de l'édilité	65'000.00	-64'999.00	1.00
1'460.04 Bus scolaire	45'000.00	-44'999.00	1.00
1'460.30 Mobilier, machines, véhicules	25'856.85	-25'855.85	1.00
Totaux	1'922'522.70	-937'984.70	984'538.00
		<i>Débit compte 990.332.00</i>	
Par prélèvement sur la réserve du service des eaux (990.482.04)			
1'410.01 Service des eaux	59'760.05	-59'759.05	1.00
		<i>Débit compte 990.332.01</i>	

16



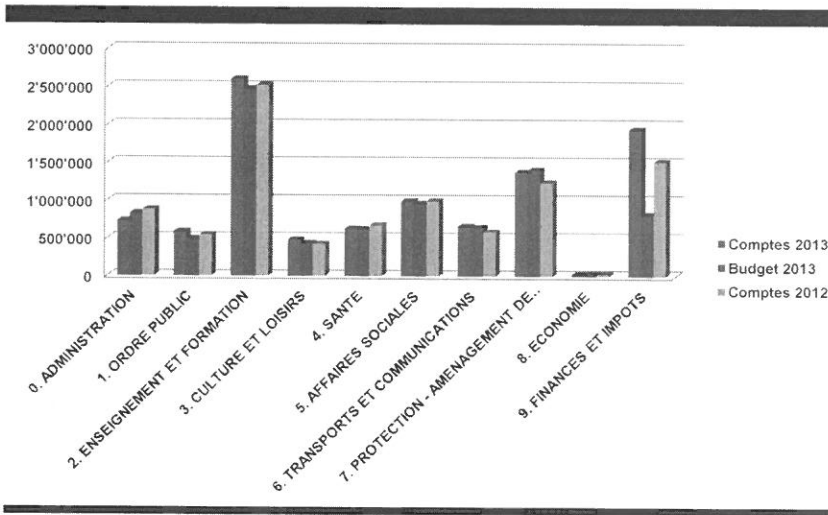
Récapitulatif fonctionnement 2013

	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. ADMINISTRATION	729'544	72'866	830'170	75'500	879'791	141'126
1. ORDRE PUBLIC	587'329	406'649	494'348	414'260	543'003	457'184
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'603'941	32'413	2'473'115	32'638	2'524'856	37'872
3. CULTURE ET LOISIRS	481'322	143'441	437'017	118'251	425'460	119'996
4. SANTE	627'508	17'670	620'203	16'000	674'405	8'679
5. AFFAIRES SOCIALES	992'389	188'225	958'158	97'665	994'722	92'253
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	660'634	200'138	644'861	185'500	584'836	175'493
7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'376'344	920'095	1'406'053	992'650	1'237'617	908'241
8. ECONOMIE	25'527	356	26'086	286	23'328	386
9. FINANCES ET IMPOTS	1'944'836	8'608'124	812'727	7'274'261	1'519'228	7'501'206
Total	10'029'374	10'589'975	8'702'738	9'207'010	9'407'246	9'442'435

11



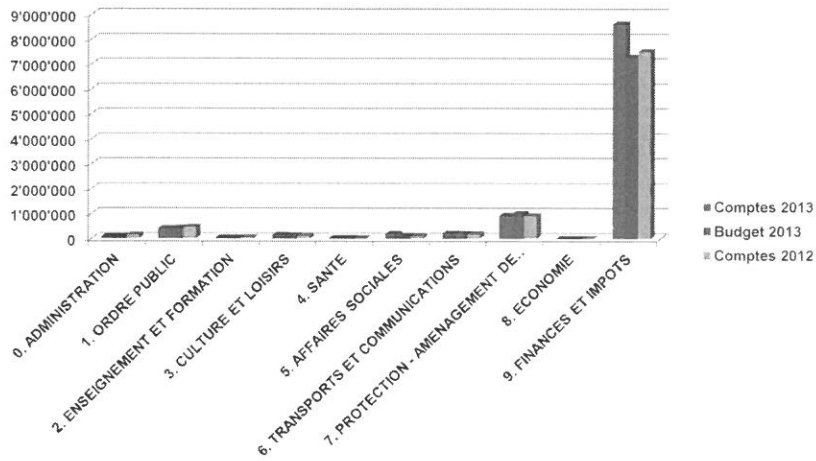
Charges



12



Recettes



13

- **Comptes des investissements**

Quant aux comptes des investissements, ils totalisent un montant de CHF 3'945'259.85.

M. Moret commente les tableaux suivants :



Investissements bouclés au 31.12.2013

Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2012	Solde
Achat de terrain Art. 86 RF (V) <i>Annulé</i>	13.12.2012	450'000.00	0.00	0.00	450'000.00
Collecteur Impasse des Agges (V)	11.10.2007	280'000.00	82'587.15	206'342.40	-8'929.55
Petits investissements à réaliser en 2013 (V)	13.12.2012	148'500.00	0.00	93'625.35	54'874.65

15



Investissements en cours au 31.12.2013

Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2013	Solde
Nouveau bâtiment scolaire, construction (V)	14.12.2011	10'656'506.00	441'618.05	2'056'458.20	8'158'429.75
Aménagement chemin Imp. des Agges (V)	11.10.2007	305'000.00	298'176.90	51'111.10	-44'288.00
Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (halle de sport) (V)	29.05.2013	2'650'000.00	10'000.00	5'000.00	2'635'000.00
Liaison piétonne Impasse Agges / Imp. Bois (V)	30.10.2002	46'100.00	28'345.85	52'854.65	-35'100.50
Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (V)	22.02.2001	443'000.00	49'108.35	0.00	393'891.65
Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	22.02.2001	270'000.00	0.00	0.00	270'000.00
Aménagement secteur Scheiry (V)	27.05.2010	170'000.00	1'250.05	214'115.25	-45'365.30
Aménagement carrefour Z.I. partie EST (V)	06.12.2006	400'000.00	562'417.75	0.00	-162'417.75
Réaménagement place école + carrefour Fontanettes (V)	11.10.2012	209'304.00	0.00	852.05	208'451.95
Tracteur et balayeuse pour l'édilité	18.12.2013	170'000.00	0.00	0.00	170'000.00
Participation tiers aménagements routiers Z.I. (V)	22.02.2001	-233'000.00	0.00	0.00	-233'000.00
Renouv. conduite adduct. eau Scheiry (V)	11.10.2007	175'000.00	19'702.80	15'250.00	140'047.20
Pose conduite d'eau Otierdo (V)	11.10.2007	135'000.00	0.00	0.00	135'000.00
Adduction d'eau Impasse des Agges (V)	11.10.2007	56'000.00	6'279.50	14'992.25	34'728.25
Bac de rétention des eaux claires zone industrielle (V)	18.12.2013	625'000.00	0.00	4'611.50	620'388.50
Assainissement du secteur de la Praly (V)	06.12.2006	1'146'000.00	258'121.75	974'063.40	-86'185.15
Mise en séparatif du centre du village (V)	11.10.2012	334'152.00	11'447.45	240'176.70	82'527.85
Révision et harmonisation PAL (V)	14.12.2005	85'000.00	133'306.60	49'741.30	-98'047.90
Nouvelle centrale de chauffe bât. Adm. et scol. (V)	29.05.2013	964'980.00	0.00	0.00	946'980.00
Petits investissements à réaliser en 2014	18.12.2013	111'550.00	0.00	0.00	111'550.00

16



Investissements en suspens ou reportés au 31.12.2013

Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	11.10.2007	102'000.00	5'672.25	-	96'327.75
Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	04.12.2008	82'000.00	-	-	82'000.00

17

A fin 2013, la situation financière de notre commune se présente comme suit :



Situation financière au 31.12.2013

AVOIRS

Caisse principale	525.40
Caisse du Centre de loisirs	549.60
Caisse AES	156.35
CCP	369'546.92
Banque Raiffeisen No 150881.38 CE (soc)	3.85
Banque Raiffeisen CE soc	200.00
Fds Abris PC	1'087.55
Fds col. Vacances	30'740.80
Compte construction école	4'648'578.75
Total des liquidités	5'051'389.22

DETTES

Créanciers	322'778.18
CC paroisse Matran / Avry / Rosè	6'686.20
Recette de l'état	133'335.10
CC BCF	492'145.32
Emprunt BCF	500'000.00
Emprunt BCF Ecole	9'500'000.00
Total des dettes	10'954'944.80

Dettes nettes -5'903'555.58

18

M. Moret explique qu'en mars 2013, le conseil communal, en accord avec la commission financière, a décidé d'un crédit bancaire sur 20 ans pour l'investissement de la construction de l'école à 9,5 millions, ceci en lieu et place d'un crédit de construction, en raison des taux très intéressants en cette période.

Avant de passer la parole à la commission financière, les engagements hors bilan sont présentés :



Engagements hors bilan au 31.12.2013

Ententes intercommunales associations de communes	Participation proportionnelle à l'endettement des associations
C.O. Sarine campagne et Haut Lac français	1'089'271.00
Fondation St-Martin, home de Cottens	2'915'917.20
Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	411'341.00
AESC Ass. intercom. Épuration des eaux Sonnaz et Crausaz	0.00
AESO Alimentation en eau de Sarine ouest	769'263.05
Triage forestier Sarine Ouest	7'328.35
Service intercommunal d'aide sociale	6'206.00
Agglomération de Fribourg	25'772.82
Total	5'225'099.42

19

2.2 Rapport de la commission financière sur les comptes 2013

La parole est transmise à M. Nicolas Favre, membre de la commission financière, qui donne lecture de leur rapport :

« Pour la première fois, la société de révision « Fiduciaire Revicor Consulting SA » de Fribourg a procédé à la vérification des comptes 2013 de notre commune. Je ne vous lis pas le rapport officiel, mais celui-ci confirme le respect des procédures comptables, atteste la conformité des comptes annuels 2013 avec la législation en vigueur et recommande à l'Assemblée communale l'acceptation des comptes présentés.

De son côté, la commission financière a passé en revue les divers comptes de fonctionnement et d'investissement. Nos commentaires, remarques et questions ont été discutés avec le Conseil communal. Nous pouvons résumer l'année 2013 comme suit:

Les comptes dégagent à nouveau un résultat très positif. Avant la comptabilisation des amortissements extraordinaires, le bénéfice s'élève à près de 1,5 millions de francs.

Il faut toutefois souligner que ce très bon résultat s'explique par 2 éléments majeurs :

– En effet, les impôts sur les personnes morales ont été de 800'000 francs supérieur à ceux inscrits dans les comptes en 2012. Pour les personnes physiques, la somme se monte à quelque 200'000 francs.

– Etant donné que nous encaissons déjà les recettes provenant de l'augmentation d'impôts, celles-ci permettent de constituer, comme prévu, des réserves pour amortir le bâtiment. D'ailleurs, le bénéfice 2013 correspond au budget.

Cette situation est exceptionnelle. En effet, si les recettes effectives avaient correspondu aux prévisions, nous n'aurions aucune correction rétroactive.

Toutefois, la pratique suivie jusqu'à aujourd'hui a toujours été prudente; dans le cas contraire, nous aurions dû procéder à des corrections négatives.

Dans le futur, les statistiques cantonales officielles seront reproduites dans les comptes ; si elles sont proches de la réalité, les écarts en seront réduits. Ainsi, les recettes des années précédentes ne devraient plus influencer d'une façon déterminante les comptes annuels.

Concernant les charges, les réponses fournies par le Conseil communal relatives à diverses positions, ont été satisfaisantes.

En ce qui concerne les investissements, ils ont été à nouveau inférieurs au budget suite à plusieurs retards et reports de projets. Par contre, les enveloppes votées ne sont pas remises en cause.

En conclusion, notre commission financière suit les recommandations de l'organe de révision et vous invite à approuver les comptes de l'exercice 2013.

Avry, le 22 mai 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

M. Piller revient sur l'achat de l'article 86 connu sous le nom de l'ancien magasin, qui avait été décidé par l'assemblée communale du 13 décembre 2012. En raison de divergences notamment au sujet de clauses concernant l'affectation future du bâtiment, le Conseil communal a renoncé à cette acquisition après une année et demie de négociations et a clos le crédit y relatif.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

M. Thomas Keller demande des renseignements sur le report du chemin du Grand Clos et sa réalisation. Mme Dévaud explique que cet aménagement dépend de l'approbation de notre plan d'aménagement local. L'aménagement de ce sentier est considéré comme de la construction et doit donc se construire sur une zone à bâtir. Ce dossier est actuellement bloqué comme l'a mentionné M. Piller en préambule, jusqu'à l'approbation de notre plan d'aménagement local. Au nom des quartiers Marie-Favre et du Grand Clos, M. Keller souhaite que ce chemin soit réalisé le plus vite possible.

2.3 Approbation des comptes 2013, vote

La parole n'étant plus demandée, M. Piller soumet les comptes 2013 au vote en rappelant que les membres du Conseil communal n'ont pas le droit de vote lors de l'approbation des comptes.

Les comptes 2013 sont approuvés comme suit :

43 oui
--- non
3 abstentions

3. Crédit d'investissement pour l'aménagement des zones 30 km/h

Mme Dévaud, Conseillère communale, informe que le développement d'Avry, l'extension de son tissu bâti et les problèmes croissants de circulation routière ont incité la commune à procéder à une réflexion sur la modération des vitesses dans ses quartiers, et notamment à l'introduction de zones 30 km/h.

Les objectifs généraux de mise en place de zones à vitesse modérées sont :

- L'amélioration de la sécurité routière. Dans une zone 30 km/h les droits et devoirs de l'automobiliste et du piéton sont identiques à ce qu'ils sont dans une zone 50 km/h, cependant la gravité d'un éventuel accident est nettement diminuée de par la vitesse inférieure du véhicule. Par contre, dans une zone de rencontre 20 km/h telle que celle prévue à proximité immédiate de la nouvelle école, c'est le piéton qui obtient la priorité.
- l'amélioration des nuisances sonores, qui est estimée à environ 2-3 dB avec une vitesse réduite, ainsi que la diminution des émissions nocives puisqu'il est estimé qu'une conduite calme à 30km/h peut faire diminuer la consommation de carburant de 10-20%.
- la valorisation des espaces publics, de par une meilleure cohérence spatiale et une unité des aménagements.

Mme Dévaud relève qu'une partie de la zone de l'impasse de la Source, à proximité immédiate de la nouvelle école, est destinée à de la zone de rencontre 20km/h. En ce qui concerne la zone CO Sarine Ouest, les discussions sont encore en cours.



Le projet



24

L'échéancier de ce projet est le suivant :

- L'expertise réalisée a été validée par le Service des ponts et chaussées. Un examen préalable sera effectué, puis une mise à l'enquête publique.
- L'aménagement des zones est planifié pour fin 2014 et 2015, selon la date d'obtention du permis de construire.

Le plan de financement se présente comme suit :

* Calculé sur la base du programme en vigueur en mai 2012. Sous réserve de modifications du programme et du choix définitif des matériaux.



Plan de financement

Coût global du projet	250'000
Montant à investir	250'000
Frais d'entretiens annuels	2'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	6'250
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4% selon RELCo)	10'000
Frais annuels à partir de 2016	18'250

Le Conseil recommande à l'Assemblée d'accepter le projet d'aménagement des zones 30 km/h et d'approuver le crédit demandé de CHF 250'000.-, financé par un emprunt bancaire

20

Rapport de la commission financière

Mme Jeannette Buchs Rosa, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de ladite commission :

« C'est un fait que, suite au développement de la commune, l'intensité du trafic a augmenté fortement. La population doit décider de l'opportunité d'aménager des zones à vitesse réduite.

D'un point de vue financier, la commission financière soutient le projet proposé.

Le Conseil communal devra informer régulièrement la population sur les projets envisagés ainsi que sur l'avancement des travaux.

Nous vous recommandons d'approuver la demande de crédit de 250 milles francs qui sera financé par l'emprunt.

Avry, le 22 mai 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

Il est précisé à M. Jean-Claude Genilloud qu'une expertise a été effectuée, validée par le Service des Ponts et Chaussées, et qu'effectivement la route des Fontanettes n'est pas comprise dans ces zones.

M. Genilloud estime que le plan est dépassé, avec 10 ans de retard au moins et qu'actuellement on va beaucoup plus loin. M. Piller explique qu'il y a des bus qui circulent sur ce tronçon et que la desserte serait péjorée au niveau du respect des horaires. D'autre part, les critères du SPC sont stricts et la commune n'est pas seule maître à bord pour décider de ces zones.

M. Genilloud n'est pas d'accord avec ces arguments et estime que les critères ne sont pas appliqués de façon uniforme aux services cantonaux.

M. Jean Louis Pittet pense qu'il est impératif d'entreprendre quelque chose à la route des Murailles. Depuis que la centrale Bio Gaz à Seedorf a été installée, le trafic lourd est très important. Les gros tracteurs et les poids lourds sont nombreux. Mme Dévaud rassure M. Pittet en l'informant que des mesures sont également pensées.

M. Thomas Keller demande si les véhicules sont autorisés à parquer sur les trottoirs dans les zones 30 km. Mme Dévaud explique que le parcage hors cases n'est pas autorisé. A la rue Marie-Favre par exemple, il s'agit bien d'un trottoir et que le parcage y est interdit. M. Thomas Keller souhaite savoir ce que fait la commune contre les contrevenants. M. Piller informe que des remarques ont déjà transmises et des amendes déjà distribuées.

M. Claude Sapin se rallie, à l'Impasse des Ages, il connaît le même problème et rien n'est mis en place. M. Piller prend note et des campagnes seront organisées.

Concernant le contour d'Avry-Bourg, M. Claude Sapin demande si la zone 10 km/h. pourrait être augmentée à 20 ou 30 km/h. M. Piller explique que ce n'est pas une demande légalisée puisqu'il s'agit d'une zone privée et que le Conseil communal n'a aucun poids dans une telle décision.

M. Thomas Keller demande si les nouvelles zones 30 km/h. vont engendrer de nouvelles mesures. Mme Dévaud explique que des modérateurs, vont être effectivement introduits. Elle relève que les pavés par exemple ne sont plus autorisés au bord des gendarmes couchés et que certains gendarmes couchés ne sont plus dans les normes. A la route des Murailles, des chicanes latérales sont prévues.

M. Joël Martin trouve dommage que les mesures ne soient pas présentées ce soir. En qualité d'agriculteur, il utilise aussi des grandes machines et il est important qu'il puisse passer. Mme Dévaud explique que nous en sommes actuellement au stade de l'expertise validée par le SPC. Si le crédit est approuvé ce soir, nous allons devoir travailler avec un ingénieur civil pour préparer les plans nécessaires à l'examen préalable puis l'enquête publique pourra être effectuée, période durant laquelle les personnes pourront se prononcer.

M. Charles Page souhaite que le problème des parcs soit réglé en même temps que l'aménagement des zones 30 km/h., que des places de parc soit intégrées dans les zones 30km/h. et que le problème soit réellement résolu. Les amendes ne représentent pas une solution.

M. Piller informe que nous sommes déjà intervenus auprès des propriétaires. Les normes de construction prévoient autant un minimum qu'un maximum de places de parc. En ce sens, un P & R a été créé. M. Piller fait remarquer que certains locataires, pour des raisons d'économies, ne souhaitent pas louer une place de parc et laissent leur véhicule sur les trottoirs. Les propriétaires ont été sensibilisés.

Mme Dévaud évoquent également les normes de places de parc pour les vélos à l'intérieur des bâtiments. Pour un immeuble, il faut autant de places de parc pour les vélos que de pièces. Cela signifie que, pour un appartement de 5 pièces, 5 places de parc pour les vélos sont exigées. Cela représente des conséquences telles que des voitures à l'extérieur.

Mme Marie-Thérèse Cotting se demande pourquoi les gens ne vont pas parquer au P & R.

Se référant au déplacement des citoyens à cette assemblée, M. Charles Page relève que la possibilité du co-voiturage reste une heureuse théorie.

Vote

La parole n'étant plus demandée, le crédit d'investissement pour l'aménagement des zones 30 km/h est soumis au vote et approuvé selon les résultats suivants :

48 Oui
1 Non
2 Abstentions

4. Crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir à la route du Covy

Au moyen du plan ci-dessous, Mme Dévaud explique la situation :

La route du Covy dispose d'un trottoir qui s'interrompt à la hauteur de la rte du Covy 50. Ensuite le cheminement piétonnier s'effectue en bordure de route.

La route du Covy restera un axe de circulation à 50 km/h., et la prolongation de ce trottoir jusqu'à l'entrée du quartier de l'Otierdo représente une amélioration pour la sécurité routière.



Le projet



L'échéancier est le suivant :

- Un examen préalable sera effectué, puis une mise à l'enquête publique
- La réalisation du trottoir est planifiée pour fin 2014, début 2015, selon la date d'obtention du permis

Le plan de financement se présente comme suit :



Plan de financement

Coût global du projet	125'280
Montant à investir	125'280
Frais d'entretien annuel	1'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	3'132
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4 % selon RELCo)	5'011
Frais annuels à partir de 2015	9'143

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le projet de réalisation d'un trottoir à la route du Covy et d'approuver le crédit demandé de CHF 125'280.-, financé par un emprunt bancaire

Rapport de la commission financière

M. Charles Pages donne lecture du rapport de la commission financière :

« Ce projet nous paraît indispensable pour assurer la sécurité des piétons empruntant ce tracé.

Dès lors, nous vous recommandons d'approuver la demande de crédit de 125'280 francs qui sera financé par un emprunt.

Avry, le 22 mai 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole est ensuite transmise à l'assemblée.

A M. Denis Joye, il est expliqué que le projet prévoit le trottoir à l'extérieur du gabarit actuel de la route, le profil sera en continuation du trottoir existant.

Vote

Au vote, le crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir à la route du Covy est approuvé à l'unanimité par les 54 citoyens présents.

5. Crédit d'investissement pour l'assainissement des collecteurs secteur VALTRALOC « Garages »

M. Clément précise la situation du projet au moyen du plan ci-dessous et rappelle qu'en 2001, l'assemblée communale avait accepté des aménagements routiers pour ce secteur :



Actuellement, seul un collecteur en unitaire se trouve sous la route cantonale. La commune doit réaliser la pose d'un nouveau collecteur d'eau usée et la conduite actuelle servira de collecteur d'eau claire. Lors de ces travaux, le canton va prendre à sa charge la mise en place d'un collecteur supplémentaire pour les eaux claires de la route et contribuera également aux coûts des fouilles de ce secteur.

Aujourd'hui, c'est donc un crédit pour l'assainissement des collecteurs qui est soumis à l'assemblée afin que les travaux puissent être réalisés simultanément à la réalisation des travaux routiers prévus en 2015.



Le projet soumis au vote: Assainissement collecteurs



- Les crédits votés en 2001 ne prévoyaient pas l'assainissement des collecteurs sur ce tronçon
- Le Conseil estime économiquement raisonnable de faire cet assainissement en même temps que les travaux routiers.

Le plan de financement se présente comme suit :



Plan de financement

Coût global du projet	437'400
Crédit demandé	437'400
Remboursement de la TVA	32'400
Montant à emprunter	405'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	10'125
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4 % selon RELCo)	16'200
Frais d'exploitation (entretien)	2'000
Frais annuels à partir de 2016	28'325

Le Conseil recommande à l'Assemblée d'accepter le projet d'assainissement des collecteurs secteur VALTRALOC « Garages » et d'approuver le crédit demandé de CHF 437'400.-, financé par un emprunt bancaire

M. Clément rappelle que le compte des eaux doit s'équilibrer.

Rapport de la commission financière

M. Philippe Galley donne lecture du rapport de la commission financière :

« La demande de crédit du Conseil communal concerne l'assainissement des collecteurs d'eau de la route cantonale.

En 2001, un crédit d'investissement pour VALTRALOC avait été accepté par l'assemblée communale. Ces collecteurs n'étaient pas compris dans l'enveloppe financière. Après plusieurs années de planification, d'études avec les organes cantonaux et de négociations, les travaux peuvent enfin démarrer.

Pour profiter du chantier, le Conseil communal vous soumet une demande d'investissement pour les collecteurs d'eau. En effet, le fait d'entreprendre ces travaux dans le même temps, permet d'en optimiser les coûts.

Dès lors, nous soutenons la demande de crédit qui sera financée par l'emprunt et vous suggérons d'en faire de même.

Avry, le 22 mai 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole est ensuite transmise à l'assemblée.

M. Marc Antoine Messer relève que la réalisation de ce projet est prévue pour l'année prochaine. Il demande si c'est un calendrier d'intention ou si les délais sont réalistes. Il fait remarquer que le trottoir est voté depuis 2001 et que les habitants de Corjolens attendent toujours, en devant se déplacer à la gare en longeant une route très fréquentée. Il demande si les emprises de terrain sont déjà négociées.

Concernant la route, Mme Dévaud informe qu'une rencontre a eu lieu en février 2014 avec le SPC avec qui l'échéancier a été convenu. Les emprises sont en cours, l'enquête aura lieu sur les terrains de la route cantonale.

Mme Marie-Thérèse Cotting demande si devant chez elle, un mur anti-bruit est prévu. Il est répondu que sur ce secteur, leur bâtiment est concerné par les mesures de protection contre le bruit. C'est le canton qui doit prendre des mesures et ce mur éventuel appartiendrait au canton. Chaque propriétaire concerné sera contacté.

M. Piller souhaite rassurer Mme Cotting. Notre volonté est de ne pas alarmer les propriétaires. Les mesures peuvent être autant un changement de fenêtres qu'un mur en verre comme à Matran. Tous seront informés en temps voulu et les riverains peuvent refuser une protection contre le bruit qui leur sera proposée.

A M. Charles Page, il est répondu qu'en finalité, la fouille comprendra une conduite existante unitaire pour les eaux claires, un collecteur pour les eaux usées et le canton posera son propre collecteur.

Vote

Au vote, le crédit d'investissement pour le crédit d'investissement pour l'assainissement des collecteurs secteur VALTRALOC « Garages » est approuvé par :

53 oui

1 abstention

6. Informations du Conseil communal

M. Daniel Schafer transmet quelques informations sur la situation actuelle de la construction de la nouvelle école. Les délais sont respectés comme le budget où nous avons CHF 511'000.—de réserve à ce jour avec 60% des rentrées des gros œuvres effectués.

Concernant la rénovation de la halle de sport, M. Schafer explique que, suite au crédit de rénovation accordé par l'assemblée communale du 29 mai 2013 pour un montant de CHF 2'650'000.--, nous avons mis sur le marché public le mandat d'architecture. Le bureau LZ & A a remporté la soumission pour l'exécution du projet Gamboni. A ce jour, nous sommes dans la première phase du mandat, c'est-à-dire la calculation des coûts précis, par poste, avec des ingénieurs pour les sanitaires, le chauffage et l'électricité. Le coût final sera connu à fin juin. La mise à l'enquête est souhaitée pour l'automne et le début des transformations au début du printemps 2015 pour l'année.

Une commission de bâtisse a été constituée avec Mme Laurence Ecoffey, M. Olivier Kämpfen, M. Carlos Terradillos, M. Jean-Daniel Guisolan et M. Daniel Schafer.

A M. Charles Page, M. Schafer confirme que c'est bien le projet Gamboni qui a été mis en soumission et qui sera réalisé. M. Gamboni n'a pas soumissionné, seuls deux bureaux dont celui de LZ & A se sont annoncés.

M. Cédric Baechler s'interroge sur l'organisation prévue durant les travaux de rénovation de la halle pour les écoles. Cela n'est pas encore organisé, ce point sera traité ultérieurement.

M. Carlos Terradillos apporte des précisions quant à l'avant-projet d'une halle d'Unihockey présentée par M. Michel Müller. Celle-ci serait située à côté du terrain de foot.

Cette halle serait du même type que celle de Givisiez, avec une longueur de 56 m., une largeur de 38 m. et une hauteur intérieure de 6 m.. Seraient prévus : des vestiaires, une buvette, des places de parc, éventuellement même des pistes cendrées pour la gymnastique scolaire et le club d'athlétisme.

Le conseil communal est favorable à une étude d'un tel projet et un groupe de travail a été nommé. Mme Dévaud, M. Moret et M. Terradillos, conseillers communaux, en font partie et restent à disposition.

M. Claude Sapin revient sur la conduite de gaz qui empêcherait une telle réalisation. Cet aspect, bloquant jusqu'à présent, semble pouvoir maintenant se régler avec une solution particulière.

Pour M. Denis Joye, cet avant-projet devrait être régional et non pas seulement pour notre commune. M. Terradillos se veut rassurant par rapport à cet avant-projet qui va se présenter sur le même principe que celle de Givisiez.

Mme Dévaud informe l'assemblée de l'état du dossier PAL :

Le 25 mars 2014, le Conseil communal a adopté le plan d'aménagement local et a transmis le dossier à la DAEC pour son approbation.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT au 1^{er} mai 2014, toute nouvelle mise en zone doit être compensée par un dézonage d'une surface équivalente dans le canton. Notre PAL n'ayant pas été approuvé par le Canton avant le 1^{er} mai, il se trouve dans cette délicate situation.

Le Conseil communal reste actif dans la défense de ce plan d'aménagement, qui à l'heure actuelle, circule dans les services de l'Etat. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

M. Marc Antoine Messer revient sur les bourses d'échange entre les communes et demande si la commune réfléchit dans le cadre de l'étude de Sarine-Ouest à cette possibilité. Mme Dévaud se veut rassurante, le conseil communal est actif pour la défense de son plan d'aménagement local.

M. Charles Page se pose la question des coûts qui seront engendrés et du plan d'aménagement en regard du plan financier.

La loi est en vigueur depuis le 1^{er} mai, mais le Conseil d'Etat n'a pas encore prévu les outils pour l'échange de terrains. Des solutions doivent être encore trouvées.

M. Piller transmet des informations concernant les études de fusion en cours pour le projet de fusion Sarine-Ouest, selon le plan du Préfet, qui comprend les communes de : Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Prez-vers-Noréaz, ainsi que pour l'étude qui se fait en parallèle concernant Avry-Matran afin de répondre aux citoyens qui ont présenté une pétition.

Six groupes de travail ont été mis sur pied pour procéder aux inventaires, analyser les éléments de chaque commune et préparer des projections.

Le calendrier futur prévoit en outre, un rapport en été 2014, une séance d'information à la population en automne 2014 et un vote consultatif en hiver 2014, puis si tout se passe bien, un vote aux urnes.

A M. Jean-Claude Maillard, il est confirmé que le même canevas est utilisé pour l'étude de Sarine-Ouest que pour celle d'Avry-Matran. Le budget complémentaire pour l'étude parallèle a simplement été oublié.

M. Marc Antoine Messer demande si un processus à géométrie variable est envisagé. Il faut éviter de se retrouver comme 2C2G. Est-ce que l'unanimité est pensée ? M. Piller informe qu'il n'y a pas différentes variantes si ce n'est les deux alternatives en cours, soit Sarine-Ouest et Avry-Matran.

Divers


M. Joël Martin informe qu'il a dû refaire le treillis de son jardin, des voitures se sont retrouvées à plusieurs reprises dans son jardin. Les véhicules roulent trop vite. M. Martin souhaite que le conseil communal y réfléchisse et intervienne.

Pour terminer, M. Piller rappelle la visite de la commanderie et de la chapelle qui aura lieu le 24 mai prochain.

La parole n'étant plus demandée, M. Piller remercie l'assemblée pour sa participation et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic 
Benoît Piller

L'Administratrice 
Nicole Maillard